

Courrier de Lyon, N° du ~~11~~ Samedi 11 Janvier 1851

Insertion
refusée par le
Gouvernement de Lyon

La même réclamation
faite faite à la Chambre
Legislative par M.
Hocquart le 20 Janvier
1851.

Ce journal dans son 1^{er} article d'hier
sur le sujet des récompenses nationales, parle en
revue les honneurs de février, pendant l'émancipation
et après la révolution qui s'en suivit. Il blâme
la conduite des vainqueurs et fait l'éloge de
combattants vaincus; il justifie pleinement
les choix faits par l'administration actuelle
des ~~meilleurs~~ dignes et courageux soldats
fidèles à leurs devoirs; puis il termine en faisant
observer la puissance providentielle qui a
présidé à cet acte de justice en prenant
~~la~~ par ^{la destitution} la prison et la déportation les
principaux auteurs de cette victoire arrachée à
la surprise.

Après ces éloges en l'honneur des vertus
militaires, il serait ^{peu} logique ~~de la~~
part du courrier de Lyon, de nous faire
connaître sa pensée sur les décorations de
juillet, il ^{devrait s'empêcher} ~~se doit~~ ^{de} ~~se faire~~ ^{plus} ~~part~~
réclamer des récompenses également méritées
par les gardes-royaux et les autres militaires
qui se sont distingués pendant les trois journées
de juillet, 1830; ~~tant~~ le drapeau qu'ils
défendaient étroit ^{pour} de moins aussi bien ~~le drapeau~~
de l'ordre que celui de 1848.

Charmier

